



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine

Absents : M. Jérôme MILLET

Absents et excusés:

M. LE COZE Lucien a donné pouvoir à M. Denis GRANDET
Madame Fanny DA MOTA a donné pouvoir à Madame Marie-Christine ROLLET,
M. Siegfried HUCK a donné pouvoir à Chantal BELLACHE

Délibération N° 13 - 2022-

Membres

En exercice : 12

Présents : 8

Votants :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

11/04/2022

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR
ADHÉSION DES COMMUNES DE NANTEUIL-LES-MEAUX ET
TRILBARDOU**

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/04/2022
077-217700731-20220422-DE_013_2022-DE

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2022-08 du comité syndical du 16 mars 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Nanteuil-les-Meaux ;

Vu la délibération n°2022-27 du comité syndical du 6 avril 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Trilbardou ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Monsieur le Président du SDESM

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 22 avril 2022

Le maire,


Chantal BELLACHE


RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/04/2022 077-217700731-20220422-DE_013_2022-DE